



Communiqué de presse

Paris, le 13 novembre 2014

Les chaînes locales accessibles sur le canal 30 des box de trois opérateurs membres de la FFTélécoms : Bouygues Telecom, Orange et SFR

Le Syndicat Télévisions Locales de France (TLF) et l'Union des Télévisions de Service Public (TLSP) viennent de conclure avec la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms), un accord relatif à la numérotation des chaînes locales sur les box des distributeurs de télévision membres de la Fédération.

L'ensemble des chaînes de télévisions locales distribuées actuellement par ces opérateurs, qui réunissent chaque jour plus de 1 million de téléspectateurs, **seront accessibles sur un canal « mosaïque » situé au n° 30 des plans de services des opérateurs de la FFTélécoms.**

La télévision locale disposera ainsi d'un numéro unique, facilement mémorisable et accessible pour le téléspectateur.

Cet accord est le fruit d'un travail commun qui a pris en compte les enjeux propres à chacune des entreprises concernées. Il permet d'offrir aux chaînes locales une excellente exposition en début de plan de services, tout en respectant les contraintes des distributeurs et en préservant la place des chaînes thématiques. Il offre ainsi une réponse satisfaisante et équilibrée aux demandes de reprise et de numérotation des chaînes locales, sans recourir à la voie législative ou réglementaire.

Ce nouveau dispositif sera déployé progressivement à partir de mi-2015.

Pour une meilleure visibilité auprès du grand public, le Syndicat TLF et le Syndicat TLSP, comme les membres de la FFTélécoms, appellent les autres distributeurs de télévision à mettre en place la même numérotation.

Cet accord est aussi une nouvelle illustration de la visibilité accordée par les opérateurs de la FFTélécoms aux chaînes locales dans leurs offres qui intègrent un grand nombre de chaînes locales, au sein d'une thématique aisément identifiable, qu'elles soient TNT, SIPL (Services d'Initiative Publique Locale), ou privées.

Dominique Renauld, Président de l'Union des Télévisions de Service Public (TLSP), a précisé *« que cet accord est le fruit d'un travail mené de front par l'ensemble des télévisions locales qui ont trouvé avec la FFTélécoms, un interlocuteur désireux de mettre en place une solution facilitant l'accès aux télévisions locales »*.

Christophe Musset, Président du Syndicat Télévisions Locales de France (TLF), a rappelé *« que le débat « numérotation » que les chaînes locales ont fait émerger, a suscité une prise de conscience permettant un travail commun avec les opérateurs de la FFTélécoms. Soucieux de garantir la place des télévisions locales et concernés par l'enjeu de leur visibilité, l'attitude positive des opérateurs a favorisé la conclusion de cet accord répondant à cette problématique »*.

Pierre Louette, Président de la FFTélécoms, s'est réjoui *« que les membres de la FFTélécoms aient été les premiers à impulser une telle initiative. La FFTélécoms a su écouter et proposer une solution originale, souple, et conforme aux attentes des chaînes locales »*.

Contacts :

Union des Télévisions de Service Public (TLSP) : Dominique Renauld 0608510962

Syndicat Télévisions Locales de France (TLF) : Christophe Musset 0618458404

Fédération Française des Télécoms : Dominique Martin 0607528511

A propos de :

Union des Télévisions de Service Public (TLSP) :

Créé en 1996, TLSP est né de la volonté de responsables de chaînes locales diffusées sur le câble de travailler ensemble, pour défendre et développer les télévisions de proximité. TLSP qui regroupe aujourd'hui des chaînes de la TNT mais aussi du câble, défend la télévision d'initiative locale qui valorise le territoire et favorise le sentiment d'appartenance des habitants. Le parti pris éditorial de ces chaînes est de servir le local pour l'ensemble des parties constituant leur territoire.

Syndicat Télévisions Locales de France (TLF) :

Le Syndicat TLF né en 2005, a été relancé de manière active dès 2013 et réunit aujourd'hui la quasi-totalité des services de télévisions locales autorisés par le CSA à diffuser sur la TNT et respectant les obligations définies dans leurs conventions. Groupe diversifié de télévisions locales, elles souhaitent que leurs problématiques essentielles communes soient portées d'une voie unique pour trouver un écho national plus fort ; tout ceci étant marqué par le souci constant de préserver une identité particulière, à savoir le caractère local et le rôle de proximité de ces télévisions.

Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) :

Née à la fin 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les associations et opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises, de défendre les intérêts économiques du secteur et de valoriser l'image de ses membres et de la profession au niveau national et international.

Elle assure de façon exigeante la représentation du secteur et défend ses intérêts collectifs, dans le respect absolu des règles de concurrence.

La Fédération est structurée autour de neuf commissions : Consommation, Contenus, Développement Durable, Entreprises & Responsabilité Numérique, Fibre, Fiscalité & Emploi, Innovation & Normalisation, Mobile, Sécurité.